



Extrait du registre des délibérations Réunion du 6 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 6 mai à 14 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 avril 2026.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : Mme Marine GONZALES
Elu communautaire : M. Jackie HELFGOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, Directrice Générale

N° 2026-12

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS EN QUALITE DE MEMBRE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820,

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la régie personnalisée Le Gueulard Plus n° 2023-11 en date du 11/10/2023,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 06/05/2026,

Après en avoir délibéré :

Les membres du Conseil d'administration de la Régie personnalisée Le Gueulard Plus décident :

1. De désigner Alessandro BERNARDI en sa qualité de Président, en tant que représentant titulaire de la Régie personnalisée Le Gueulard Plus, et Emmanuelle CUTTITTA en sa qualité de Directrice générale, en tant que représentant suppléant de la Régie personnalisée Le Gueulard Plus à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
2. D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la Régie personnalisée Le Gueulard Plus ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités

spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas
leurs attributions ;

3. D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre, Yutz, le 07 mai 2026

Le Président,

Alessandro BERNARDI

